

Défis, mission et vocation de la famille selon le cardinal Erdö

Publié le 5 octobre 2015
5 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.



Le rapporteur général du Synode sur la famille, **le cardinal Peter Erdö**, a lu une longue relation introductive à l'ensemble des pères synodaux. Il a abordé trois points essentiels : les défis, la vocation et la mission de la famille.

Les migrations, les injustices sociales, les bas salaires, la mobilité professionnelle, la dénatalité, la violence contre les femmes, souvent contraintes à avorter, les stérilisations forcées, la gestation pour autrui pour satisfaire les désirs d'enfant à tout prix : voici quelques-uns des défis que les familles doivent affronter selon l'archevêque de Budapest. Les institutions sont fragiles et les hommes ont peur des engagements définitifs, concentrés qu'ils sont sur le présent où les désirs personnels semblent devenir de vrais droits. L'individualisme croissant est également pointé du doigt, ainsi que la société de consommation qui sépare la sexualité et la procréation.

Le cardinal Erdö souligne que la famille et le mariage ne laissent pas les individus isolés, qu'ils transmettent des valeurs et qu'ils offrent une « *possibilité de développement à la personne humaine* » inégalable. L'indissolubilité du mariage est « *un don* », car le mariage et la famille expriment de manière spéciale que « *l'être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu* », et que la différence entre l'homme et la femme est « *pour la communion et la génération* ».

Formation des prêtres

Le rapporteur du synode rappelle l'importance de la bonne formation des époux et des prêtres qui accompagnent les familles « *avec une maturation affective et psychologique* ». Il faut que les membres du clergé, quand ils s'adressent à des familles qui vivent des situations problématiques et difficiles, puissent avoir un langage qui associe « *miséricorde et justice* ».

Les familles sont, elles, appelées à collaborer avec les institutions publiques, surtout dans les pays où le « *concept officiel de famille ne coïncide pas avec celui des chrétiens ou avec son sens naturel* ». Il faut également qu'elles aident les autres familles touchées par la pauvreté, le chômage, mais aussi par la guerre et les persécutions.

Concernant la mission « *délicate et exigeante* » de l'Eglise pour intégrer ecclésialement les familles blessées, l'approche doit être miséricordieuse et accueillante et présenter clairement la vérité sur le mariage. « *La miséricorde la plus grande est de dire la vérité avec amour. Allons au-delà de la compassion parce que l'amour miséricordieux attire et unit, transforme et élève, invite à la conversion* ».

La miséricorde offre pardon mais réclame la

conversion

Le cardinal dresse alors une série de suggestions : une saine pédagogie qui guide les concubins « à la plénitude du plan de Dieu », la création de centres d'écoute diocésains pour aider les conjoints dans les moments de crise pour les divorcés non remariés, soutenant ainsi les enfants « victimes de ces situations » et sans négliger « le chemin du pardon et de la réconciliation si possible ». Pour les divorcés-remariés, il demande « une réflexion approfondie », tenant en compte un principe important : l'indissolubilité du mariage enseignée par Jésus lui-même. « La miséricorde de Dieu offre au pécheur le pardon mais réclame la conversion ».

Cette relation introductive s'arrête sur la « voie pénitentielle » qui peut se référer aux divorcés remariés qui pratiquent la continence et qui « pourront accéder même aux sacrements de la pénitence et de l'eucharistie, évitant seulement de provoquer le scandale ». Cette voie peut aussi faire référence à la pratique traditionnelle de l'Eglise latine qui permettait aux prêtres d'entendre en confession les divorcés remariés, donnant l'absolution seulement à ceux qui, de fait, promettaient de changer de vie.

Concernant la « loi de gradualité », le cardinal Erdö est très clair : « même si certaines formes de vie commune comportent en soi certains aspects positifs, cela ne veut pas dire qu'elles peuvent être présentées comme un bien ». Toutefois, parce que « la vérité objective du bien moral et la responsabilité suggestive du singulier » sont distinctes, « il peut y avoir au niveau subjectif la loi de gradualité et donc l'éducation de la conscience ».

Accueil des homosexuels

Le cardinal Erdö dédie un paragraphe de son long document aux homosexuels qui doivent être accueillis « avec respect et délicatesse », évitant toute discrimination injuste. Mais il rappelle qu'il n'existe « aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, pas même éloignées, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille ». Il dénonce par la même occasion les pressions exercées sur les évêques et « les organisations internationales qui conditionnent leurs aides financières aux pays pauvres à l'introduction de lois qui instituent le mariage entre personnes de même sexe ».

Dans les derniers paragraphes, le cardinal Erdö rappelle le caractère inviolable de la vie, de sa conception naturelle à la mort naturelle. Il encourage également la diffusion de l'enseignement des « méthodes naturelles pour la procréation responsable », ainsi que l'adoption, « forme spécifique d'apostolat familial ». Il encourage enfin l'Eglise « à se convertir et à devenir plus vivante, plus personnelle, plus communautaire », témoin de la « plus grande miséricorde » de Dieu.

Sources : News.va/Extrait de RadioVaticana